

PRÉCÉDENTES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI, LE 3 NOVEMBRE 2015

OBJECTIF

S'assurer que le Comité scientifique (CS) soit conscient que, en sus des demandes adressées par la Commission durant sa 19^e session, il existe un certain nombre de décisions dans les résolutions précédemment adoptées, qui exigent une réponse de la part du Comité scientifique en 2015.

CONTEXTE

La Commission a, par le passé, examiné et adopté une série de mesures de conservation et de gestion (MCG) qui donnent des instructions claires au Comité scientifique (CS). Bien que le CS ait répondu à la plupart d'entre elles, plusieurs restent en suspens ou en cours. Celles-ci sont détaillées ci-dessous.

Résolution 15/10 *Sur des points de référence-cibles et -limites provisoires et sur un cadre de décision*

(para. 4) L'évaluation initiale mentionnée aux points 2 et 3 devra être réalisée, si possible :

- a) pour le germon et listao, par le Comité scientifique en 2015, pour présentation à la réunion de la Commission en 2016.

Résolution 12/04 *sur la conservation des tortues marines*

(para. 17) Le Comité scientifique de la CTOI examinera chaque année les informations soumises par les CPC dans le cadre de cette résolution et, comme nécessaire, fera part à la Commission des ses recommandations concernant les moyens de renforcer les efforts visant à réduire les interactions des pêcheries de la CTOI avec les tortues marines.

Résolution 12/09 *Sur la conservation des requins-renards (famille des Alopiidae) capturés par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI*

(para. 7) Les observateurs scientifiques auront le droit de prélever des échantillons biologiques (vertèbres, tissus, appareils reproducteurs, estomacs, échantillons de peau, valvules spirales, mâchoires, spécimens entiers ou leur squelette pour des travaux de taxonomie ou pour les collections de musées) sur des requins-renards remontés morts, dans la mesure où les échantillons participent des programmes de recherche approuvés par le Comité scientifique (ou par Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires (GTEPA)). Afin d'obtenir cet aval, un document détaillé devra être inclus dans la proposition, décrivant les objectifs des travaux, le nombre et le type d'échantillons devant être collectés et leur distribution spatio-temporelle. Un rapport annuel d'activités et un rapport final à la fin du projet devront être présentés au GTEPA et au Comité scientifique de la CTOI.

Résolution 11/04 *sur un Programme Régional d'Observateurs*

(para. 15) Les éléments du Programme d'observateurs, notamment ceux concernant sa couverture, seront examinés et révisés, si nécessaire, en 2012 et les années suivantes. En se basant sur l'expérience des autres ORGP-thons, le Comité scientifique élaborera un manuel pratique pour les observateurs, un modèle de rapport (incluant une série de données de base) et un programme de formation.

Résolution 05/05 *concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI*

(para. 2) En 2006, le Comité scientifique (en collaboration avec le Groupe de travail sur les prises accessoires) fournira un avis préliminaire sur l'état des stocks des principales espèces de requins et propose un plan et un calendrier de recherche pour une évaluation complète de ces stocks.

(para. 5) Le ratio du poids aileron-corps des requins, décrit au paragraphe 4, devra être examiné par le Comité scientifique et renvoyé à la Commission en 2006 aux fins de révision, si nécessaire.

Résolution 05/01 *Sur des mesures de gestion et de conservation pour le thon obèse*

(para. 7) Le Comité scientifique devra fournir des avis, y compris sur :

- Les effets des différents niveaux de captures sur la biomasse du stock reproducteur en relation avec la PME ou tout autre point de référence approprié) ;
- L'impact des captures falsifiées et illégales de thon obèse sur l'évaluation des stocks de thon obèse et les niveaux requis de réduction des captures ; et
- Une évaluation de l'impact des différents niveaux de réduction des captures par principaux types d'engins.

DISCUSSION

Le Comité scientifique devrait répondre à chacune des exigences détaillées ci-dessus et présenter son avis ou ses commentaires pour examen par la Commission lors de sa 20^e session, qui se tiendra en mai 2016 à La Réunion, France.

RECOMMANDATIONS

Le Comité scientifique **NOTERA** les demandes de la Commission exprimées dans chacune des mesures de conservation et de gestion détaillées dans ce document et élaborera un avis à destination de la Commission, en réponse à chaque demande.